



**MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DES FAMILLES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale de l'emploi,
du travail et des solidarités de la Côte-d'Or**

**AVENANT N°2 À LA CONVENTION PLURIANNUELLE
EXPERIMENTATION TERRITOIRES ZERO NON RECOURS
EN DATE DU 14 DECEMBRE 2023**

Entre

L'État, représenté par le Préfet du Département de la Côte-d'Or, dont le siège est situé 53 rue de la préfecture 21000 DIJON et désigné sous le terme « Etat », d'une part,

ET

Dijon Métropole, ci-après dénommé le « porteur de projet », établissement public de coopération intercommunale dont le siège est situé 40 avenue du Drapeau 21000 DIJON, représenté par son Président, M. François REBSAMEN, d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1er

Cet avenant prend effet à compter de sa date de signature pour la période de l'année glissante allant du 1^{er} août 2025 au 31 juillet 2026.

Article 2

Pour l'année glissante 2025-2026, le montant de la contribution financière de l'État est fixé à hauteur de 171 667 €, pour des dépenses de fonctionnement.

Article 3

La contribution financière de l'Administration sera versée selon les modalités suivantes :

- Une avance avant le 31 octobre 2025, sans préjudice du contrôle de l'administration, dans la limite de 80 % du montant prévisionnel annuel de la contribution ;
- Le solde annuel versé au plus tard au 31 juillet 2026 sous réserve de fournir avant le 1^{er} juillet les documents suivants :
 - Un bilan annuel qualitatif et quantitatif de l'exécution du projet pour la période du 1^{er} août 2025 au 31 juillet 2026, (téléchargeable via « Démarches Simplifiées »),
 - Un dossier CERFA 15059-02 (compte-rendu financier de subvention) pour l'action subventionnée l'année précédente (téléchargeable via « Démarches Simplifiées »).

Article 4

La subvention est imputée sur les crédits du programme 304 « Inclusion sociale et protection des personnes », action 23 « Pactes des solidarités », sous-action « Accès aux droits », code activité « Expérimentation TZR » 030450232505, compte PCE 6541200000 (transferts directs aux associations et fondations) du budget de la mission Solidarité, insertion et égalité des chances, pour l'exercice 2025.

Article 5

L'ordonnateur de la dépense est le Préfet de département.

La comptable assignataire est Madame la directrice départementale des finances publiques du Doubs.

Article 6

Les autres clauses de la convention susmentionnée demeurent inchangées.

Fait à Dijon, le

Pour l'État

***Le préfet de la région Bourgogne Franche-Comté
Préfet de la Côte-d'Or,***

Pour Dijon Métropole,

Le Président,

ANNEXE 1
BUDGET GLOBAL DU PROJET ACTUALISE
Année 2025-2026

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
Charges directes		Ressources directes	
60 – Achats		70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestations de services			
Achats matières et fournitures		74- Subventions d'exploitation	
Autres fournitures		Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
61 - Services extérieurs		DGCS	171 667,00 €
Locations	9 000,00 €		
Traiteur	6 500,00 €	Région(s) :	
Intervenants	5 000,00 €		
Documentation		Département(s) :	
62 - Autres services extérieurs			
Catalogues et imprimés	2 500,00 €	Commune(s) :	
Conception supports et outils	4 000,00 €		
Déplacements, missions		Organismes sociaux (détailler) :	
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunération		Fonds européens	
Autres impôts et taxes			
64- Charges de personnel		L'agence de services et de paiements	
Rémunération des personnels	125 000,00 €	Autres établissements publics	
Charges sociales		Aides privées	
65- Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
66- Charges financières		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
67- Charges exceptionnelles		76 - Produits financiers	
Subvention SOLIGUIDE	15 000,00 €		
68- Dotation aux amortissements		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
Nouveaux projets à développer	16 667,00 €		
Charges indirectes réparties affectées			
Ressources propres affectées			
Charges fixes de		Dijon métropole	12 000,00 €
Frais financiers			

Autres			
TOTAL DES CHARGES	183 667,00 €	TOTAL DES PRODUITS	183 667,00 €
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
TOTAL		TOTAL	
L'EPCI sollicite une subvention de 171 667,00 € qui représente 96% du total.			